

Si la cessation de participation est attribuable à un décès, veuillez remplir uniquement le formulaire 'Avis de décès' GP0770F.

- Veuillez présenter ce formulaire avec la dernière cotisation du participant sortant.
- Si l'employé participe à plus de un régime, un formulaire distinct doit être rempli pour chaque régime.

Vous trouverez ce formulaire en ligne en ouvrant une session dans votre compte avec votre identifiant Manuvie à l'adresse gpmanuvie.ca/retraite. Recherchez « Outils et ressources » dans la navigation à gauche. De là, sélectionnez « Ressources du plan » puis « Formulaires ».



Vous n'avez pas encore d'identifiant Manuvie?

Inscrivez-vous maintenant pour accéder à votre compte en tout temps sur notre site Web sécurisé. Rendez-vous sur gpmanuvie.ca/retraite, cliquez sur « Ouvrir une session » et suivez les instructions pour établir votre identifiant Manuvie.

Veillez remplir les champs lisiblement en caractères d'imprimerie. N'oubliez pas de signer et de dater le formulaire.

Besoin d'aide? Appelez le Service à la clientèle de Manuvie au 1 888 388-3288.

1. Renseignements personnels

Promoteur du régime (employeur)			
Numéro de participant *	Numéro du contrat collectif *		Numéro de client * 10 _ _ _ _ _
Nom	Prénom	Autre prénom (initiale)	
Adresse postale (numéro, rue et appartement)			
Ville	Province	Pays	Code postal
Téléphone	Ext.	Courriel	

* Voir votre compte ou relevé en ligne pour plus de détails.

2. Motif de la cessation de participation

Quel est le motif de la cessation de participation?

- ☐ Cessation d'emploi
- ☐ Retraite anticipée
- ☐ Retraite normale
- ☐ Cessation d'emploi pour invalidité

Dernière journée travaillée?

Date (jj/mmmm/aaaa)

Veillez indiquer à droite le dernier mois où l'employé a versé des cotisations :

Ne présentez le formulaire qu'après le versement de la dernière cotisation..

Date (mmmm/aaaa)

3. Options de virement ou de retrait

Si vous détenez un actif investi dans RevenuPlus Collectif, veuillez noter que pour préserver votre base de la prestation garantie et votre revenu de retraite garanti, vous devez choisir l'option 1 ou 2. En choisissant l'option 3, 4 ou 5, vous annulez toutes les garanties de revenu offertes par RevenuPlus Collectif. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, consultez le *guide Simple et Précis*—un document distinct de la section « Planification de la retraite » du site sécurisé **ou** à manuvie.ca/revenuplus-collectif.

REMARQUE : Les retraits peuvent être assujettis à des frais, à des retenues fiscales ou à un rajustement en fonction de la valeur marchande. Communiquez avec l'administrateur du régime pour obtenir de plus amples renseignements.

- ☐ 1. Virement à un RER ou à un compte d'épargne collectif Régimes personnels Manuvie – remplissez la page 3.
- ☐ 2. Virement à un régime de revenu de retraite collectif de Manuvie (Remplir une demande d'adhésion distincte GP4931F)
- ☐ 3. Retrait en espèces (sommes non immobilisées seulement)
- ☐ 4. Virement à un régime individuel de Manuvie*
- ☐ 5. Virement à une autre institution financière*

***Si vous choisissez l'option 4 ou 5, veuillez remplir la section Renseignements sur le virement ci-dessous.**

4. Renseignements sur le virement

Veuillez joindre tous les formulaires de virement pertinents.

À quel type de régime les sommes sont-elles virées?

☐ REER ou CRI	Numéro de contrat: _____	☐ Régime de retraite	Numéro de contrat: _____
☐ Rente	Numéro de contrat: _____	☐ FERR/FRV/FRRI/FRRP	Numéro de contrat: _____
☐ CELI	Numéro de contrat: _____	☐ Régime non enregistré	Numéro de contrat: _____

À remplir si l'actif est viré à un compte établi auprès d'une autre institution financière.

Renseignements sur l'institution financière

Nom de la nouvelle institution financière		
Adresse postale (numéro, rue et bureau)		
Ville	Province	Code postal

Où le chèque doit-il être envoyé?

☐ Adresse de l'institution financière ci-dessus	☐ Administrateur du régime
☐ Adresse du participant indiquée plus haut	☐ Autre : _____

5. Veuillez lire et signer



Je reconnais que j'ai choisi l'une des options de virement ou de retrait proposées plus haut et que je n'ai pas besoin d'information supplémentaire sur ces options. Il est entendu que si des sommes immobilisées sont virées, la gestion de ces sommes sera régie par les lois applicables. En retirant des sommes (s'il y a lieu), je reconnais que tout retrait peut être assujéti à des frais, à des retenues fiscales ou à un rajustement en fonction de la valeur marchande. Je déclare par la présente que, à ma connaissance, les renseignements contenus dans le présent formulaire sont exacts.

Il est entendu que si je choisis l'option 3, 4 ou 5 ci-dessus, toutes les garanties de revenu offertes par RevenuPlus Collectif seront annulées. Si je détiens un actif investi dans RevenuPlus Collectif et que j'ai sélectionné l'option 1 ou 2 ci-dessus, je reconnais que j'ai lu et compris le guide Simple et précis. En apposant ma signature ci-dessous, j'accepte de me conformer aux conditions générales et de payer les frais applicables à RevenuPlus Collectif.

Votre signature	Date de signature (jj/mmmm/aaaa)
Signature de l'administrateur du régime (s'il y a lieu)	Date de signature (jj/mmmm/aaaa)
Signature du bénéficiaire irrévocable (s'il y a lieu)	Date de signature (jj/mmmm/aaaa)

Renseignements personnels

Nous recueillons, utilisons et divulguons vos renseignements personnels dans le but de traiter votre demande. Nous divulguons vos renseignements personnels, aux employés autorisés, aux agents, aux représentants, aux institutions financières et autres parties avec lesquelles nous traitons dans le cadre de l'émission et de la gestion de vos produits et services, maintenant et à l'avenir. Nous divulguons également vos renseignements personnels lorsque des prestataires de services en ont besoin pour fournir leurs services (par exemple, traitement de données, programmation, stockage de données et l'impression). Sauf restrictions contractuelles, vos renseignements personnels peuvent être consultés ou transmis à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada et peuvent être soumis aux lois en vigueur dans ces territoires. Vous pouvez retirer votre consentement sous réserve de restrictions légales et contractuelles. Vous avez également le droit de consulter et de corriger les renseignements que nous possédons à votre sujet. Pour en savoir plus, consulter notre Politique de protection des renseignements personnels à Manuvie.ca ou nous envoyer un courriel à l'adresse suivante: Canada_Privacy@manulife.ca.

Envoyez-nous vos documents en ligne



C'est plus rapide et plus sûr que le courriel ou la poste.

Dans l'appli Services mobiles Manuvie, ouvrez une session avec votre identifiant Manuvie (choisissez Épargne-retraite collective). Dans le menu en haut à gauche, sélectionnez votre nom pour accéder à votre profil, puis **Envoyer des documents**.

Ou

À partir d'un ordinateur ou d'une tablette, utilisez votre identifiant Manuvie pour ouvrir une session dans votre compte à l'adresse gpmannuvie.ca/retraite. Sous « Liens rapides » ou « Renseignements utiles », dans la page d'accueil, repérez **Envoyer des documents**.

Si vous devez poster le formulaire, envoyez-le à l'une de ces adresses.

À l'extérieur du Québec :

Manuvie
Épargne-retraite collective
C. P. 396
Waterloo (Ontario) N2J 4A9
Télécopieur : 1 866 945-5110

Au Québec :

Manuvie
Épargne-retraite collective
2000, rue Mansfield, bureau 1410
Montréal (Québec) H3A 3A2
Télécopieur : 1 866 945-5109

Ne remplissez la présente page que si vous avez choisi à la première page de virer des sommes à un RER ou à un compte d'épargne collectif Régimes personnels Manuvie.

Vous trouverez ce formulaire en ligne en ouvrant une session dans votre compte avec votre identifiant Manuvie à l'adresse gpmanuvie.ca/retraite. Les formulaires sont dans la page d'accueil, sous « Liens rapides » ou « Renseignements utiles ».



Vous n'avez pas encore d'identifiant Manuvie?

Inscrivez-vous maintenant pour accéder à votre compte en tout temps sur notre site Web sécurisé. Rendez-vous sur gpmanuvie.ca/retraite, cliquez sur « Ouvrir une session » et suivez les instructions pour établir votre identifiant Manuvie.

Veuillez remplir les champs lisiblement en caractères d'imprimerie. N'oubliez pas de signer et de dater le formulaire.

Besoin d'aide? Appelez le Service à la clientèle de Manuvie au 1 888 388-3288.

1. Autorisation

Si mon actif actuel est détenu dans un régime enregistré, je demande à Manuvie de m'inscrire en tant que participant à un régime d'épargne-retraite et d'enregistrer ma participation conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, si je réside au Québec, conformément à la Loi sur les impôts (Québec) et aux règlements afférents.

Sauf indication contraire, il est entendu que les sommes virées seront affectées de la façon prévue par mon régime actuel.

Le cas échéant, je demande à Manuvie d'accepter le virement de mes droits à retraite immobilisés au régime conformément au contrat supplémentaire intitulé Compte de retraite immobilisé (CRI) ou à l'avenant d'immobilisation. En ce qui a trait à ces droits à retraite, il est entendu que les dispositions du contrat CRI ou de l'avenant d'immobilisation prévalent sur les dispositions du contrat RER collectif lorsqu'il y a lieu.

2. Désignation de bénéficiaires

Si vous n'avez pas de conjoint et ne désignez pas de bénéficiaire, les sommes dues seront versées à votre succession.

Dans le cadre d'un **régime de retraite enregistré** ou d'un **produit immobilisé**, votre conjoint est la personne qui recevra le capital-décès en priorité par rapport à tout autre bénéficiaire désigné, à moins qu'il ne décide de renoncer à ses droits.

Une désignation de bénéficiaire **révocable** peut être changée en tout temps.

Une désignation de bénéficiaire **irrévocable** ne peut pas être changée sans le consentement écrit du bénéficiaire désigné. Le cas échéant, vous devez également obtenir le consentement du bénéficiaire désigné avant d'effectuer un retrait ou un virement d'actif de votre compte. Le père, la mère ou le tuteur ne peuvent pas donner de consentement au nom d'un mineur qui a été désigné comme bénéficiaire irrévocable.

Au Québec seulement:

La désignation d'un conjoint marié ou uni civilement à titre de bénéficiaire est irrévocable, sauf si vous cochez la case ci-contre

☐ Révocable

En cas d'annulation ou de dissolution de l'union civile, ou de divorce ou de nullité du mariage, la désignation est automatiquement révoquée. La désignation de toute autre personne est révocable, sauf indication contraire.

Un **premier bénéficiaire** est une personne ou une entité que vous désignez pour recevoir le capital-décès. Si vous choisissez plus d'un bénéficiaire, vous devez indiquer le pourcentage du capital-décès devant être versé à chaque personne. Lorsque plusieurs premiers bénéficiaires sont désignés, le total des pourcentages alloués à chacun d'eux doit être égal à 100 %.

Un **bénéficiaire en sous-ordre** est une personne ou une entité que vous désignez pour recevoir le capital-décès si aucun premier bénéficiaire ne vous survit. Si vous choisissez plusieurs bénéficiaires en sous-ordre, le capital-décès sera réparti également entre eux.

Dressez la liste de tous vos premiers bénéficiaires.

Nom (nom, prénom, initiale)	Lien	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Pourcentage de la somme due
			%
			%
			%
Le total doit être égal à 100 %			

Dressez la liste de tous vos bénéficiaires en sous-ordre.

Nom (nom, prénom, initiale)	Lien	Date de naissance (jj/mmmm/aaaa)	Pourcentage de la somme due
			%
			%
			%
Le total doit être égal à 100 %			

Si vous choisissez de nommer plus de trois premiers bénéficiaires ou bénéficiaires en sous-ordre, veuillez indiquer que vous avez joint une feuille distincte dûment signée et datée sur laquelle est indiqué le nom de vos bénéficiaires supplémentaires en cochant la case ci-contre : ☐

Fiduciaire d'un bénéficiaire mineur désigné ci-dessus (ne s'applique pas au Québec)

Si votre bénéficiaire est mineur à votre décès, le fiduciaire désigné sur le présent formulaire recevra et gèrera en fiducie les fonds que vous léguerez au bénéficiaire jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de la majorité dans votre province. **Au Québec, les sommes dues seront versées en fiducie au tuteur du bénéficiaire mineur.** Les parents sont considérés comme les tuteurs de leur enfant.

Nom du fiduciaire	Lien
-------------------	------

En règle générale, une personne détenant une procuration ne peut pas désigner un bénéficiaire ni procéder à un changement de bénéficiaire au nom d'un participant.

Veuillez lire et signer



Je reconnais que j'ai lu le livret « Régimes personnels Manuvie » et que je comprends et accepte les dispositions régissant le régime ou le compte. Je déclare par la présente que, à ma connaissance, les renseignements contenus dans le présent formulaire sont exacts.

Je comprends que la désignation irrévocable d'un bénéficiaire signifie que, conformément aux dispositions de la (des) loi(s) respective(s) sur les assurances, tant que le bénéficiaire est vivant, je ne peux pas modifier ou révoquer la désignation sans son consentement et je ne peux pas céder, exercer des droits en vertu ou à l'égard du contrat, le racheter ou le traiter autrement sans ce consentement.

Si j'ai choisi RevenuPlus Collectif, j'ai lu et compris le guide Simple et précis (un document distinct de la section « Planification de la retraite » du site sécurisé **ou** à manuvie.ca/revenuplus-collectif), et en signant ci-dessous, je consens aux modalités et aux frais applicables de ce choix.

Une signature électronique ou numérique ne peut pas être utilisée si vous avez désigné un bénéficiaire.

Votre signature	Date de signature (jj/mmmm/aaaa)
Signature de l'administrateur du régime (s'il y a lieu)	Date de signature (jj/mmmm/aaaa)

Renseignements personnels

Nous recueillons, utilisons et divulguons vos renseignements personnels dans le but de traiter votre demande. Nous divulguons vos renseignements personnels, aux employés autorisés, aux agents, aux représentants, aux institutions financières et autres parties avec lesquelles nous traitons dans le cadre de l'émission et de la gestion de vos produits et services, maintenant et à l'avenir. Nous divulguons également vos renseignements personnels lorsque des prestataires de services en ont besoin pour fournir leurs services (par exemple, traitement de données, programmation, stockage de données et l'impression). Sauf restrictions contractuelles, vos renseignements personnels peuvent être consultés ou transmis à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada et peuvent être soumis aux lois en vigueur dans ces territoires. Vous pouvez retirer votre consentement sous réserve de restrictions légales et contractuelles. Vous avez également le droit de consulter et de corriger les renseignements que nous possédons à votre sujet. Pour en savoir plus, consulter notre Politique de protection des renseignements personnels à Manuvie.ca ou nous envoyer un courriel à l'adresse suivante: Canada_Privacy@manulife.ca.

Envoyez-nous vos documents en ligne



C'est plus rapide et plus sûr que le courriel ou la poste.

Dans l'appli Services mobiles Manuvie, ouvrez une session avec votre identifiant Manuvie (choisissez Épargne-retraite collective). Dans le menu en haut à gauche, sélectionnez votre nom pour accéder à votre profil, puis **Envoyer des documents**.

Ou

À partir d'un ordinateur ou d'une tablette, utilisez votre identifiant Manuvie pour ouvrir une session dans votre compte à l'adresse gpmannuvie.ca/retraite. Sous « Liens rapides » **ou** « Renseignements utiles », dans la page d'accueil, repérez **Envoyer des documents**.

Si vous devez poster le formulaire, envoyez-le à l'une de ces adresses.

À l'extérieur du Québec :
Manuvie
Épargne-retraite collective
C. P. 396
Waterloo (Ontario) N2J 4A9
Télécopieur : 1 866 945-5110

Au Québec :
Manuvie
Épargne-retraite collective
2000, rue Mansfield, bureau 1410
Montréal (Québec) H3A 3A2
Télécopieur : 1 866 945-5109